COLLECTE DES DECHETS : DU CHANGEMENT A VENIR

Dans un numéro de la Vie à Lasne précédent, je vous avais expliqué comment la politique des déchets était organisée dans notre commune de Lasne.

Pour rappel, toutes les communes wallonnes se sont dessaisies de cette responsabilité, au profit de différentes intercommunales. Dans notre cas, c'est l'InBW qui a cette responsabilité de gestion, de la collecte des déchets au traitement de ceux-ci. Cependant, les communes gardent la main pour le choix de la méthode de collecte et les différentes recettes (taxe forfaitaire et prix du sac) à percevoir afin de respecter le coût-vérité.

Ce coût-vérité est issu du décret wallon de 1996 relatif aux déchets. Il résulte de l'application du principe de pollueur-payeur : l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers. La commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge. Le taux de couverture du coût-vérité se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses. Depuis 2012, ce taux doit se situer entre 95 et 110%. La ministre de l'Environnement wallonne, Céline Tellier, annonce depuis près de deux ans qu'elle souhaite réviser ce mécanisme. A ce jour, bien que certaines choses aient l'air d'avancer, il n'y a toujours rien de concret... Pour rappel, les recettes perçues par la commune de Lasne dans le cadre de la gestion des déchets ne peuvent en aucun cas servir de financement à une autre politique communale.

Le centre de transfert et de prétraitement de Mont-Saint-Guibert : un élément central de la gestion des déchets ménagers du Brabant wallon ! Photo : InBW.

Revenons-en à notre commune plus précisément. Actuellement, il y a un ramassage chaque semaine des déchets ménagers (sac blanc) et des déchets organiques (sac vert), organisé dans le cadre d'un marché public ayant débuté le 1er janvier 2019 et s'éteignant le 31 décembre 2022. Avec les communes de La Hulpe et Court-St-Etienne (qui sont dans le même cas que nous par rapport à l'extinction de leur marché), ainsi que l'InBW, nous avons donc rédigé un cahier de charges afin de désigner un nouvel opérateur pour la collecte de nos déchets à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026. Nous avons demandé aux soumissionnaires de nous proposer 3 scénarios de collecte : le premier correspondant à la situation actuelle avec un ramassage des deux fractions chaque semaine, le second avec un ramassage des déchets organiques chaque semaine et des déchets ménagers toutes les deux semaines, le troisième avec un ramassage des deux fractions toutes les deux semaines.

Sachant que le coût de collecte actuel par habitant et par an s'établit à 14,59 €, voici les résultats du marché qui a été remporté par la firme Véolia :

- scénario 1 : 26,7 €/an/habitant ;
- scénario 2 : 21,8 €/an/habitant ;
- scénario 3 : 15 €/an/habitant.

Vous le constaterez, dans ce contexte d'incertitude économique totale qui influence négativement tous les pans de notre vie quotidienne, les prix ont explosé. Ainsi, à situation actuelle, ce serait une augmentation de plus de 80 % ! Du jamais vu... Les causes principales sont le prix du carburant pour les camions, l'augmentation salariale des chauffeurs due aux multiples indexations et l'incertitude économique qui fait gonfler les prix dans tous les marchés publics.

Le conseil communal de Lasne, à l'instar de ceux de La Hulpe et Court-St-Etienne, a décidé de s'engager pour 4 ans dans le scénario 2, à savoir un ramassage des déchets organiques chaque semaine et des déchets ménagers toutes les deux semaines. Pour quelles raisons ? Elles sont multiples...

1. Tout d'abord, le scénario 2 permet une certaine maîtrise des coûts de collecte même si nous assistons à une importante hausse de ceux-ci. Néanmoins, ils seront moindres que les prix avancés pour le scénario de collecte actuel.

2. Ensuite, le scénario 2 est plus vertueux d'un point de vue environnemental. Effectivement, dans ce système, le tri se fera plus aisément avec la volonté de sortir les déchets organiques du sac des déchets ménagers afin de les évacuer chaque semaine pour, par exemple, éviter les odeurs. A Lasne, nous devons impérativement faire baisser la moyenne de kilos collectés par habitant afin de tendre vers l'objectif de la Région wallonne (et de l'InBW) qui est de 90 kilos de déchets ménagers et 25 kilos de déchets organiques par an et par habitant. Actuellement, nous sommes à 140 kilos de déchets ménagers et 3 kilos de déchets organiques par Lasnois par an. Nul doute que les communes qui ne feront pas d'effort à ce propos se verront sanctionnées financièrement par la Région wallonne à l'avenir. Même si les chiffres de notre commune baissent depuis plusieurs années (excepté pendant la période Covid), nous devons encore intensifier nos efforts.

3. Par ailleurs, cela aura également une influence positive sur les coûts de traitement. Actuellement, ceux-ci s'élèvent à 14,59 €/Lasnois/an. Dans l'hypothèse de ce scénario 2, ces derniers reviendraient à 13,8 €/Lasnois/an. Pourquoi ? Car les coûts de traitement des déchets organiques sont plus bas de 30 % par rapport à ceux des déchets ménagers. Comptez un coût d'environ 85 €/t pour les premiers cités et 110 €/t pour les seconds. Pour réaliser cette prévision, l'InBW s'est basée sur ce qui se fait dans les communes gérées par HYGEA (Merbes-le-Château, Quevy, etc.). Dans ces communes, fonctionnant avec le scénario qui nous concernera à partir du 1er janvier 2023, il y a eu une baisse drastique des déchets ménagers et une augmentation importante des déchets organiques collectés. Ils font même mieux que l'objectif de la Région wallonne.

4. Enfin, depuis l'instauration du sac P+MC en juillet 2021, le sac blanc des déchets ménagers se vide petit à petit. Il n'y a qu'à observer le nombre de sacs P+MC toujours plus nombreux sortis sur les trottoirs les jours de collecte. En 1 an, sur l'ensemble du Brabant wallon, nous sommes passés de 6.300 tonnes à 8.900 tonnes collectées. Dans un avenir proche, nous pouvons nous attendre à une baisse jusqu'à 10 kilos de déchets ménagers par habitant par an en faisant simplement un transfert vers le sac bleu P+MC.

Notre combat quotidien est d'essayer de limiter la hausse du coût des déchets car c'est votre argent qui est en jeu. Nous devons trouver un équilibre entre service et coût acceptables. La totale transparence que je désire avoir avec vous me pousse à vous prévenir que nous devrons probablement augmenter les recettes communales pour cette politique de déchets. L'augmentation des coûts de collecte et des recyparks ne nous laisse que très peu de possibilités... Le conseil communal prendra une décision à ce propos cet automne.

Pourquoi notre choix ne s'est pas porté sur les poubelles à puce alors qu'elles ont fait leur preuve dans de nombreuses communes par rapport à la diminution du nombre de kilos de déchets ménagers collectés ? Principalement pour deux raisons.

1. La 1re raison est d'ordre logistique et est clairement limitative. L'InBW nous a indiqué qu'ils évaluaient à plus ou moins 20% le nombre de nos rues dans lesquelles le système aurait été dérogatoire à cause du fait que les camions à poubelles à puce ne puissent pas passer dans les chemins les plus étroits. Ce pourcentage est très important, trop important pour l'équilibre d'un tel système. De plus, la collecte dérogatoire, en sacs donc, serait nettement plus chère qu'aujourd'hui. Pour votre information, actuellement, ce sont de petites camionnettes qui effectuent cette collecte dans les rues les plus difficiles d'accès.

2. La 2e est le coût financier d'un tel système, principalement à sa mise en place. Cet investissement doit se répercuter sur le coût-vérité et donc sur la taxe forfaitaire à prélever... Dans notre situation à Lasne, en simulant la mise en place de ce système, certains ménages auraient eu une légère augmentation de leur coût déchet, alors que la hausse aurait été beaucoup plus importante pour d'autres. Aussi, eu égard à la charge administrative de la mise en place de ce système et à la gestion quotidienne de celui-ci, la commune aurait dû engager un équivalent temps-plein pour les mois précédant et suivant le 1er janvier 2023, et un mi-temps après la période d'essai de cette nouvelle collecte.

Concrètement ? Nous reviendrons vers vous cet automne via l'organisation d'une ou plusieurs conférences sur le sujet afin de vous expliquer tous les changements à venir. Nous communiquerons également sur notre site web, nos réseaux sociaux, notre application Lasne en Poche, notre newsletter, dans la Vie à Lasne de décembre, etc.

L'échevin du Développement durable,
Cédric Gillis